FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 08 juillet 2015

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 23 juin 2015

Approuvé par le Conseil de Faculté du 07 juillet 2015

Membres présents :
Mesdames Audrey BECQUART, Eléonore CADOU, Elsa PERCEVAULT.
Messieurs Bruno BADRE, Stéphane MAILLOT, Romain OLLARD, Alexis PARMENTIER, Jean-Yves ROCHOUX.

Membres représentés :
Madame Julie DUPONT-LASALLE, Karen HOAREAU.
Messieurs Mathieu MAISONNEUVE, Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP, Dominique LEPELLEY,

Assistent à la séance :
Monsieur Pascal PUIG, Doyen
Monsieur Jean-Marc RIZZO, Doyen
Monsieur Jean-François HOARAU, Vice-doyen
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative
Messieurs François CAFARELLI, Philippe TARDIF
Madame Hélène PONGERARD-PAYET

La séance est ouverte à 10 H 10 sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

Préalablement à l'étude de l'ordre du jour le Doyen accueille Monsieur Bruno BADRE qui a accepté de siéger dans le conseil en qualité de personnalité extérieure et qui est déjà investi au sein de notre composante.
En réponse Monsieur Bruno BADRE remercie le conseil pour cette désignation. Il a déjà participé à la mise en place de plusieurs actions en collaboration avec Romain OLLARD et dit être convaincu de la nécessité de créer des passerelles entre l'Université et le monde extérieur.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 MAI 2015.

Le procès-verbal du Conseil de Faculté du 28 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Le nom de Madame Hélène PONGERARD-PAYET sera rajouté à la liste des présents.

2. COMPTE RENDU DE L'EQUIPE DECANALE.

2.1- Conférence des Doyens (Jean-François HOARAU):

La conférence est une association des Doyens des facultés plus spécialement d'Economie et de Droit, qui se réunissent 2 à 3 fois par an.
Ce qui permet de confronter les expériences et d'avoir un éclairage sur le règlement des problèmes rencontrés.

2.1.1- Les stages: nouvelles réglementations.

Dès l'instant où le jury a statué il n'est plus possible pour l'étudiant de faire un stage au titre de l'année concernée.
Dans le cas contraire il peut y avoir des problèmes de prise en charge dans l'hypothèse d'un accident. De plus le stage peut se voir requalifier en contrat de travail.
Cette interdiction s'applique à toutes les années de formation. Il existe deux solutions, sous réserve de faisabilité: la délibération tardive ou la réinscription administrative.

Hélène PONGERARD-PAYET: Les stages hors cursus du BAIP sont-ils concernés?

Pascal PUIG: Cette possibilité ne va plus être offerte. Une réunion sur ce sujet est prévue avec Monsieur BERTHOMIEU. Jean-Marc RIZZO et Marceline DUCROCQ-GRONDIN y participeront.

2.1.2- "Silence vaut acceptation dans un délai de 2 mois".

Jean-François HOARAU va diffuser la documentation qui lui a été remise et qui traite notamment des dérogations à ce principe en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

2.1.3- La sélection.

La sélection pour l'entrée en Master 2 devrait dans un délai assez court être supprimée. En cas de refus motivé, l'étudiant peut faire un recours devant le Tribunal Administratif avec toutes les chances de gagner.

Pascal PUIG: La position du ministère semble avoir rapidement évolué. En effet les précédentes informations faisaient état du principe de suppression de la sélection avec un régime dérogatoire pour certaines matières comme le Droit.
La sélection va obligatoirement se déplacer. Il faut savoir que certains Masters de métropole ont plus de 1000 candidats. Derrière cette idéologie il y a le modèle scientifique des sciences dures où les M2 ont très peu de candidats. Plusieurs effets pervers sont à craindre. Les petites universités risquent de disparaître au profit des grandes universités parisiennes ou métropolitaines qui vont massivement attirer les étudiants et la sélection risque de se faire par l'argent.
Des filières privées sélectives adossées à des Masters vont se généraliser sur le modèle de ce qui existe déjà comme HEAD avec 14000 € de droit d'inscription par an.

2.1.4- Les innovations pédagogiques.

A l'occasion d'un séminaire les nouvelles méthodes pédagogiques ainsi que les diverses contraintes ont été évoquées.

- Contraintes institutionnelles avec la nécessité de mobiliser du matériel assez sophistiqué donc onéreux.
- Contraintes juridiques: les nouvelles méthodes pédagogiques s'appuient sur la mise en ligne des cours. Les problèmes de propriété intellectuelle qui en découlent n'ont pas encore été réglés.

Pascal PUIG: Les cours ne sont pas automatiquement protégés par la propriété littéraire et artistique. Il faut qu'un cours soit original et qu'il ne soit pas une reprise d'ouvrage. Il existe un système de redevance annuelle en cas de photocopies mais qui ne fonctionne absolument pas car les éditeurs ne reversent pas systématiquement aux auteurs les sommes perçues.

2.2- Répartition des moyens entre les composantes (Pascal PUIG):

Il est prévu que pour les quatre prochaines années trois millions d'euros soient consacrés annuellement aux activités pédagogiques et un million à la recherche scientifique. Les fonds sont répartis en enveloppes et sous enveloppes. Des clés de répartition ont été proposées par le pôle pilotage sous la direction du VPCA. Un certains nombre de critères ont été retenus notamment le nombre d'étudiants, le niveau d'étude ... avec des coefficients de pondération. Le modèle national "sympa" a été adapté au niveau local, le but recherché est une plus grande équité dans l'attribution des moyens. Avec ces nouveaux critères la dotation de fonctionnement de la Faculté de Droit et d'Economie passerait de 148 000€ en 2015 à 298 000 € en 2016.
Les fonds dégagés sont dus d'une part aux économies drastiques réalisées avec la nouvelle offre de formation et d'autre part à la fin du marché de nettoyage avec en remplacement l'embauche de contrats aidés ou d'avenir.
Les montants obtenues devraient être "remoulinés" en cours de contrat, à mi parcours après deux ans.

3. Le Contrat Objectifs Moyens :C.O.M (Pascal PUIG)

Une enveloppe de 300 000€ est dédiée au financement du COM et va être répartie entre toutes les composantes de l'Université.

Alexis PARMENTIER souhaite savoir sur quels critères va être décidé le montant des allocations dédiées aux différents projets.

Pascal PUIG: A ce jour pas d'information sur la mise en place de critères. Des discussions vont avoir lieu avec le président et son équipe et chaque composante présentera ses projets.

❖ **Projets présentés par le Département Droit**:

- **Collège de Droit** (Romain OLLARD): Il s'agit d'une filière d'excellence. Les étudiants sont sélectionnés sur dossier.

Budget: 13 720 h environ.

L2 → 58 HCM et L3→ 58 HCM

Le projet peut être partiellement financé par la Région.

Eléonore CADOU regrette que le Sud ne soit pas associé.

Pascal PUIG: Le projet pourra toujours être revu mais il faut constater qu'en dépit des efforts déployés le nombre des étudiants motivés n'a pas permis l'ouverture du collège au Tampon.

Romain OLLARD: Le collège a très bien fonctionné cette année et le projet s'inscrit dans le cadre de la "passerelle sciences po" et doit être défendu.

- **"La lutte contre l'échec"** projet transversal qui vise à améliorer la réussite des étudiants en Licence. Il faut identifier le plus précocement possible les étudiants en difficultés grâce à une évaluation qui peut être soit un galop d'essai mi-octobre soit la prise en compte des notes à l'issue du semestre 1. Les étudiants ayant entre 8 et 10 se verront proposer un tutorat de 2 heures hebdomadaires. Les tuteurs, des étudiants de Master1 ou Master 2, seront encadré par un référent. Chaque tuteur encadrera environ 10 étudiants.

Ce dispositif se doit d'être ouvert à tous sur la base du volontariat. On peut également envisager de contractualiser avec les étudiants qui le souhaitent la possibilité de faire la Licence en 4 ans.
Il va être préalablement nécessaire de vérifier auprès du CROUS le maintien du droit à la bourse.

- **"Valorisation et professionnalisation des formations du patrimoine"** (porteurs du projet Anne-Françoise ZATTARA-GROS et Céline KUHN):

–Un premier volet valorisation relativement onéreux qui inclut le financement de billet d'avion et de frais de missions.

–Un deuxième volet développement qui vise par le biais de l'organisation de séminaires à mieux préparer l'insertion professionnelle.

- **Mise en réseau et internationalisation:** Coût → 7 050€ pour 2015-2016

- **Cycle de conférences et séminaires pour les concours administratifs:** Ce projet vise à pérenniser un cycle de séminaires et conférences aux bénéfices des étudiants de LAP - DPAG et autres étudiants de la Faculté de Droit et d'Economie. Certains personnels de l'Université peuvent également être concernés.

Objectif: améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants et leurs conditions de réussite aux concours de la fonction publique.
Coût: 2 323€ par année universitaire.

- **Projets transversaux Economie - Droit en anglais:**

– **Initiation aux MOOCS**

Objectif: proposer chaque semestre aux étudiants de suivre un MOOC afin de développer leur culture juridique ou économique en même temps qu'ils renforceront leurs connaissances linguistiques.
Coût total avec HEDT: 1 320€
Coût sans HEDT: 900€

– **Aide à l'obtention d'un stage à l'international**

Public visé: Licence 3 Droit, Master 1 Economie
Objectif: concrétisé le travail en TD des étudiants en répondant à de véritables annonces dans le but de décrocher un stage.
Coût: 22 000 € pour 10 étudiants qui feraient un stage de 6 semaines dans un pays anglophone.
La COFIP a déjà validé ce projet et propose de participer à hauteur de 4 800€

– Les projets C.O.M du département Droit sont votés à l'unanimité –

❖ **Projets présentés par le Département Economie (rapporteur Jean-François HOARAU):**

- **"Promotion de la mobilité Internationale"** (Alexis PARMENTIER)

Objectif: renforcer la coopération avec les universités de la zone, à commencer par Madagascar avec l'Université Publique de Tananarive et l'Université Catholique.
Autre objectif: repérer et motiver les bons étudiants malgaches de Master2 qui pourraient aussi préparer une thèse en cotutelle.
Coût: environ 2 000€ correspondant à 4 billets d'avion.
Les frais sur place seront à la charge des universités malgaches.

- **"Préparation du TOEIC"** (Philippe TARDIF)

Objectif: préparation des étudiants à la certification TOEIC
Public concerné: L 1-L 2- L 3 Economie-Gestion soit 20 étudiants la première année. Les étudiants du Tampon sont inclus dans le projet.
Coût: 3 210€ la première année (2015-2016)
1 750€ en 2016-2017
2 300€ pour les années suivantes

- **"Tutorat Licence 1 AES Campus Sud"**

Objectif: développer les compétences en Licence 1 AES en ciblant deux matières:
→ Au semestre 1: mathématiques
→ Au semestre 2: principes généraux de l'économie
Mise en œuvre: mise ne place de 4 groupes d'environ 10 étudiants.
L'établissement a déjà mis à disposition des tuteurs et des assistants d'éducation.
Dispositif très peu couteux mais qui a déjà montré sur Saint-Denis son efficacité.
Coût: 3 100€

- **"Projet Voltaire"**: le nouveau porteur du projet est Freddy HUET

Objectif: Améliorer la maîtrise de l'orthographe
Public: de la Licence 2 au Master 2
Coût: environ 3 017,55€.
Deux évaluations en cours d'année seront intégrées dans les notes du semestre 1 ou du semestre 2 et ceci dans le but d'inciter les étudiants à se connecter à la plateforme pour faire des exercices.
Coût: environ 3 100€.

- **"Les experts Economiques"** (Nicolas MOREAU)

Projet déjà financé dans le cadre des PIP mais qui vise à s'inscrire dans la durée.
Objectif: faire débattre des étudiants par groupes sur des controverses économiques fameuses ou sur des sujets d'actualité que l'on peut relier à la théorie économique
Public: Licence 2 et Licence 3 campus sud et nord sur la base du volontariat.
Coût: 4 924€

- **"Préparation du DCG"** Le Porteur du projet Franck DROULOT n'a pas présenté son projet en département il en découle que de nombreuses questions sont sans réponse. Le département n'a pas bloqué ce projet mais compte tenu l'absence de lien avec l'IAE et le coût très élevé de 15 000€ par an le projet n'est pas retenu.

– Les projets C.O.M du département Economie sont votés à l'unanimité –

❖ **Projet COM présenté par l'administration" (rapporteur Martine MARIN)**

Objectif: mettre en place "un pôle de gestion des formations professionnalisantes" afin de favoriser l'entrée dans la vie active des étudiants.
Public: étudiants de Master 2 DSN, DU, LAP et ancien étudiants.
Actions: - Gestion en ligne des stages
- Création d'une banque de données des entreprises
- Répertoire des offres de stages
- Elaboration et mise à jour de l'annuaire des diplômés de Master2
- Gestion des différents diplômes

Coût: Ce service sera à terme composé de 4 personnes sans création mais avec un rehaussement d'une catégorie C en catégorie A (ASI) soit 16 224,00 € de coût annuel chargé.
Cette modification pourrait intervenir fin 2016 dans la perspective de la rentrée 2017.

– Le projet COM de l'administration est voté à l'unanimité –

4. QUESTIONS DIVERSES

Pour la prochaine rentrée la Faculté de Droit et d'Economie va bénéficier de 5 supports d'ATER:

- 2 en section 01
- 2 en section 02
- 1 en section 05

Les candidatures ont été étudiées, classées et validées par les départements et centres de recherches concernées:

- **Section 01**:

  1) Emilie JONZO

  2) Laura VARAINE

- **Section 02**:

  1) Elsa PERCEVAULT

  2) Loïc PEYEN

- **Section 05**:

  1) Didier LAURENT

- Propositions approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil de Faculté-

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 13h05.

La Secrétaire de Séance

Martine MARIN

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de Séance

Le Doyen ,
Pascal PUIG